



Electrode d'allumage chaudière

Par Sylvain78b

Bonjour,

Un ami locataire a récemment rencontré un problème avec l'allumage de sa chaudière. Il a fait appel à un réparateur qui a remplacé "l'électrode d'allumage de la chaudière", pour un coût de 80 ?.

Il a ensuite transmis la facture à l'agence responsable de son contrat de location afin de demander un remboursement. Cependant, sa demande a été refusée au motif que cette pièce serait considérée comme une pièce d'usure relevant de son usage.

Il dispose de l'ensemble des contrats d'entretien de cette chaudière. Il me paraît surprenant que le locataire soit tenu de payer cette électrode, mais peut-être que c'est le cas.

Qu'en pensez vous ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les réparations locatives sont définies par décret :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148]https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148[/url]

"Remplacement des bilames, pistons, membranes, boîtes à eau, allumage piézo-électrique, clapets et joints des appareils à gaz ;"

Ensuite c'est une "menue réparation" d'une pièce d'usure.

C'est donc bien à la charge du locataire.

D'autre part, même si ce n'est pas une réparation locative, commander la réparation sans avoir eu l'accord du bailleur fait qu'il ne peut en aucun cas espérer un remboursement.

code civil :

Article 1199 Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Le contrat ne crée d'obligations qu'entre les parties.

Les tiers ne peuvent ni demander l'exécution du contrat ni se voir contraints de l'exécuter, sous réserve des dispositions de la présente section et de celles du chapitre III du titre IV.

A savoir pour l'avenir : en cas de panne importante, demander un devis et le soumettre au bailleur est préférable.

Par isernon

bonjour,

les électrodes d'allumage (allumage piézo-électrique) de chaudières se changent régulièrement et font partie des petites réparations prévues par le décret 87-712.

j'ajoute que le montant de 80 ? pour cette intervention n'est pas élevé car il comprend le déplacement, la fourniture du matériel et la main d d'oeuvre.

salutations

Par Sylvain78b

Merci pour vos réponses :)